

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ÉCALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame MOUTON Janine, 1^{re} adjointe au Maire de VILLERS-ÉCALLES.

		Présent	Procuration à
ÉMO	Jean-Christophe		MOUTON Janine
MOUTON	Janine	X	
PRÉVOST	Francis	X	
GRANLIN	Valérie		FOUGÈRES Nathalie
LEBLOND	Rémy	X	
HAMELIN	Jean-Luc	X	
LAUNAY	Jean-Noël	X	
COURANT	Marc	X	
SÉRAPHIN	Ludovic		
BRUEL	Didier	X	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	X	
OLIVIER	Christophe		PRÉVOST Francis
CRÉMET	Alison	X	
VIELLE	Raphaël		FLEURY sophie
FOUGÈRES	Nathalie	X	
DAMBRY-DUVERNOIS	Virginie	X	
FLEURY	Sophie	X	
CHÉRON	Virginie	X	
COURANT	Noémie		BRUEL Didier

Madame LEVILLAIN-LAVENANT ÉRIKA est nommée secrétaire de séance.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Les 348 sénateurs sont élus par les grands électeurs en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le précédent scrutin a eu lieu en 2017 pour l'élection de 170 sénateurs. Celui de septembre prochain renouvellera 178 sièges ceux de la série 2. La série 2 comprend tous les départements du 01 (Ain) au 36 (Indre) et du 67 (Bas Rhin) au 89 (Yonne) à l'exception de la Seine et Marne.

Les sénateurs sont élus par les élus locaux et les parlementaires. Participent au vote tous les conseillers départementaux, les conseillers régionaux élus dans les départements concernés, les députés et les sénateurs et enfin une partie des conseillers municipaux qui constituent l'écrasante majorité des grands électeurs.

MISE EN PLACE DU BUREAU ÉLECTORAL

Madame MOUTON Janine, en application de l'article L.2122-17 du CGCT, a ouvert la séance.

Madame LEVILLAIN-LAVENANT Érika, en application de l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Madame Mouton Janine a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et a dénombré 18 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie. Elle a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Messieurs LEBLOND Rémy et PRÉVOST Francis et Mesdames FLEURY Sophie et CHÉRON Virginie.

MODE DE SCRUTIN

Madame MOUTON Janine a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé que dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément sur la même liste (parmi les conseillers municipaux s'agissant des délégués ou parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune s'agissant des suppléants) à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Elle a ensuite indiqué que pour la commune de Villers-Écalles, la population municipale est de 1 768 habitants, l'effectif global du Conseil Municipal est de 19 membres, celui-ci doit élire 5 délégués et 3 suppléants (conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral).

Le jour des élections sénatoriales, le remplacement des délégués des Conseils Municipaux, ne peut intervenir qu'en raison d'un empêchement majeur (obligations professionnelles, handicap, raison de santé ou assistance apportée à une personne malade ou infirme, du décès ou la cessation des fonctions de conseiller municipal). Tout autre motif est irrecevable sous peine d'une amende de 100 €.

Avant l'ouverture du scrutin, la présidente a constaté qu'une seule liste a été déposée :

VILLERS-ÉCALLES POUR LE SÉNAT

8 candidats :

- ÉMO Jean-Christophe
- GRANLIN Valérie
- LAUNAY Jean-Noël
- LEVILLAIN-LAVENANT Érika
- COURANT Marc
- FLEURY Sophie
- VIELLE Raphaël
- FOUGÈRES Nathalie

DÉROULEMENT DU SCRUTIN

Chaque conseiller, à l'appel de son nom a reçu 1 enveloppe, 1 bulletin comportant la liste et un bulletin blanc. Après le vote du dernier conseiller, la présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont procédé au dépouillement des bulletins de vote.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Nombre de votants : 18. Nombre de suffrages exprimés pour la liste VILLERS-ÉCALLES POUR LE SÉNAT : 18.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance a été levée à 18h30.

Signatures

EMO	Jean-Christophe	
MOUTON	Janine	
PREVOST	Francis	
GRANLIN	Valérie	
LEBLOND	Rémy	
HAMELIN	Jean-Luc	
LAUNAY	Jean-Noël	
COURANT	Marc	
SERAPHIN	Ludovic	
BRUEL	Didier	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	
OLIVIER	Christophe	
CREMET	Alison	
VIELLE	Raphaël	
FOUGERES	Nathalie	
DAMBRY-DUVERNOIS	Virginie	
FLEURY	Sophie	
CHERON	Virginie	
COURANT	Noémie	